

Azubi-Bacpro
Procédure pour demande d'aide financière pour le PFMP

Dispositif spécifique OFAJ – bourse pour les élèves Azubi-bacpro		Bourse complémentaire de la Région si l'aide de l'OFAJ ne suffit pas
Quand faire la demande ?	Au moins un mois avant chaque période de formation professionnelle	
Où faire la demande ? A qui l'envoyer ?	Remplir en ligne le formulaire de l'OFAJ sous format Excel 191210 formulaire-OFAJ PFMP-Azubi-bac-pro.xlsx et le renvoyer par mail à transfrontalier@ofaj.org Contact : Frédéric Schmachtel T.01 40 78 18 41 schmachtel@ofaj.org	En ligne à l'adresse suivante https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/ Vous devez vous constituer un compte et remplir le formulaire Contact : Sylvie Truffet T. 03 26 70 74 69 09 sylvie.truffet@grandest.fr
Quand et comment reçoit-on la notification ? Nombre de commissions pour décider des attributions	Pour les PFMP, accusé réception envoyé par mail, un courrier est adressé au Chef d'établissement pour l'attribution officielle.	Un accord de principe est envoyé par courrier à l'établissement après le dépôt en ligne de la demande si celle-ci est recevable. Envoi de la notification par courrier une fois la subvention votée lors de l'une des 4 à 5 commissions prévues chaque année
Montant bourse pour l'hébergement et la restauration	Plafond de 100€/semaine si non logé Plafond de 50€/semaine si logé sur place ou si l'élève fait des allers-retours quotidiens	Aide comprenant l'aide pour le logement et les frais de transport à hauteur des dépenses engagées : <ul style="list-style-type: none"> • 150€/semaine si non logé • Plafond de 75€/semaine si logé et nourri
Montant bourse pour les frais de voyage aller et retour ?	50 euros /semaine pour des déplacements	
Durée minimale et maximale de la période	4 semaines minimum, pas de maximum	3 semaines minimum / 8 semaines maximum
Justificatifs à fournir	Au moment de la demande : <ul style="list-style-type: none"> - CV de chaque élève - RIB de chaque bénéficiaire - Tableau récapitulatif Après la PFMP : <ul style="list-style-type: none"> - attestation de stage de chaque bénéficiaire, avec la durée et le lieu du stage, datée et signée par l'entreprise (+ cachet), - Tableau récapitulatif Les établissements ont 3 mois pour envoyer les justificatifs	Certificat attestant de la présence des élèves en stage de date à date, état des dépenses réelles avec justificatifs, RIB de l'établissement Dans un délai de 3 mois après la fin de la PFMP
Délai pour recevoir l'aide	Aide financière envoyée à l'établissement ou aux familles par virement une fois le décompte et les justificatifs réceptionnés.	Aide financière envoyée à l'établissement par virement une fois le certificat réceptionné et après le vote de la subvention lors d'une commission permanente

Action régionale, transfrontalière et en pays germanophone

Année scolaire 2020-2021